

Informations de base	
<b>2025/0070(COD)</b> COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Flexibilité supplémentaire en ce qui concerne le calcul du respect par les constructeurs des normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures particulières neuves et pour les véhicules utilitaires légers neufs pour les années civiles 2025 à 2027  Modification Règlement 2019/631 2017/0293(COD)	

Acte final	
Règlement 2025/1214 JO OJ L 19.06.2025	Résumé